

TRAVAUX DE VOIRIE
ENFOUISSEMENT DU RESEAU ENEDIS
722, AVENUE DEI REGANEU
ARELEC / EMT

PROROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU notre arrêté n°69 du 28 Février 2019 relatif aux travaux précités en en-tête,
VU la demande de prorogation datée du 21 Mars 2019 de l'entreprise ARELEC-EMT – Mme MUSZKIETA Sophie sise: Impasse du Chasselas – 83210 LA FARLEDE (e-mail : s.muszkieta@emt-var.fr),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : **Notre arrêté n°69 du 28 Février 2019 relatif aux travaux d'enfouissement du réseau ENEDIS du 722, Avenue Dei Réganeu jusqu'au rond-point de la RD 559-Route de Saint Cyr, est prorogé jusqu'au :**

VENDREDI 05 AVRIL 2019

ARTICLE 2° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 **ou par l'application informatique** « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **22 MARS 2019**



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.
Pour le Maire
Valérie BOURON
8ème Adjointe
Déléguée à la Sécurité

Ref. : AP/NM.

Hôtel de Ville – 83150 BANDOL – Téléphone : 04 94 29 12 30 – Télécopie : 04 94 29 12 61